

Société Publique Locale (SPL) GAÏA – Modification des représentants à l'assemblée générale

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Société Publique Locale (SPL) GAÏA – Modification des représentants à l’assemblée générale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°260414_20 du 14/04/2026 désignant les représentants au Conseil d’Administration (CA) et à l’Assemblée Générale (AG) de la Société Publique Locale (SPL) GAÏA ;

Considérant qu’il convient de désigner, au sein du Conseil municipal de THIERS, des membres distincts pour siéger au CA et à l’AG de la SPL GAÏA ;

Considérant qu’il convient également de désigner des membres ne siégeant pas déjà au sein du CA et de l’AG de la SPL GAÏA, à la suite du renouvellement des représentants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Pour rappel, les membres du Conseil d’Administration (CA) sont :

- Francis ROUX ;
- Lawrence JULLIEN DE POMMEROL ;
- Delphine BOUYSSÉ ;
- Christophe SAUZEDDE ;
- Philippe BARRAU ;
- Gérard BLOC.

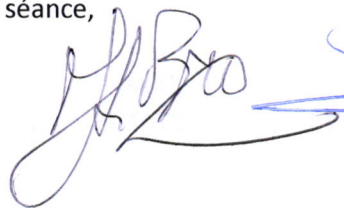
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Approuve** la désignation au sein de l’Assemblée Générale (AG) de la SPL GAÏA :
 - Claire LOPEZ en tant que membre titulaire ;
 - Sérap ALP en tant que membre suppléante ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS



Le Maire,

Francis ROUX

